

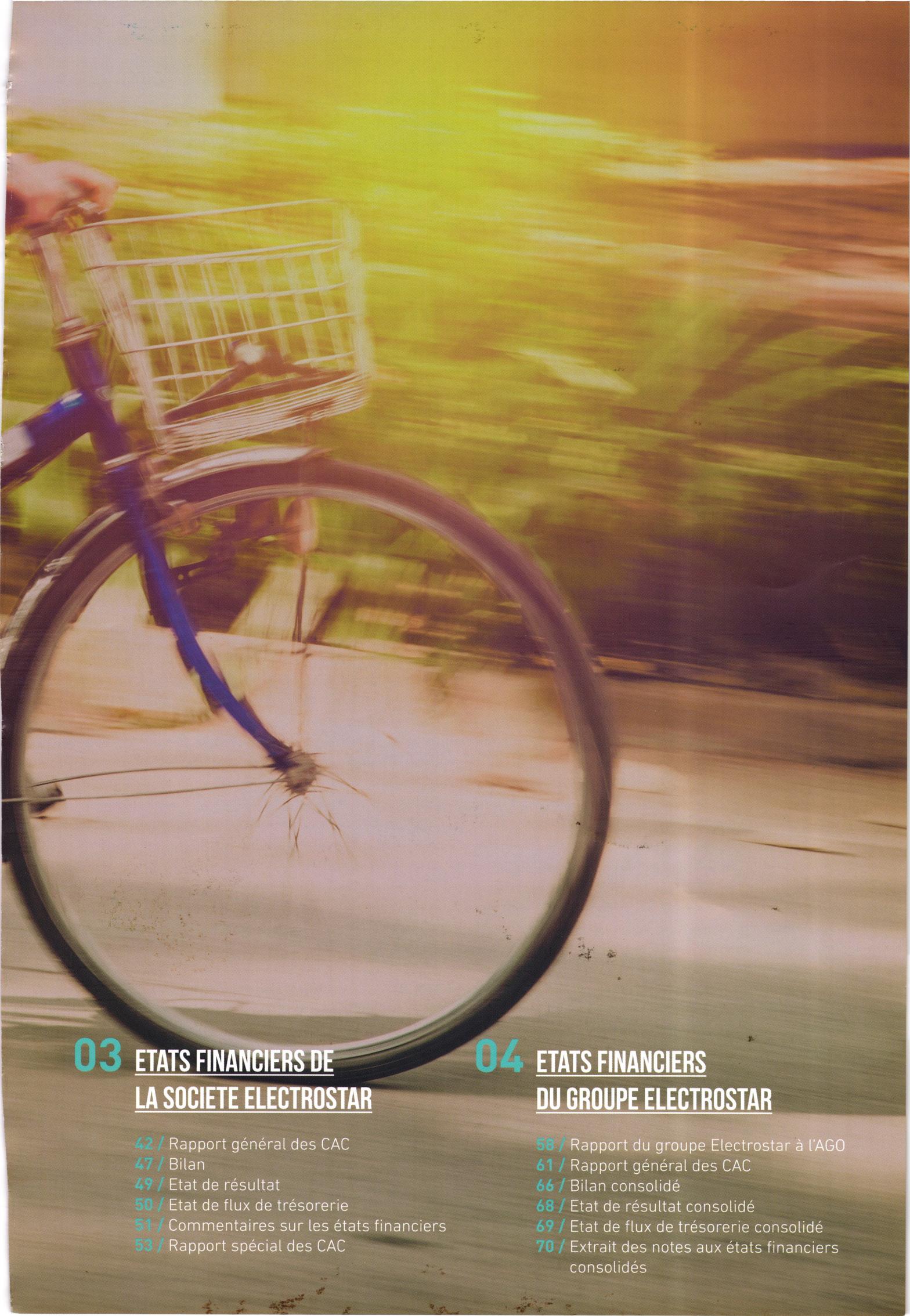


الالكتروستار
ELECTROSTAR



ELECTROSTAR
RAPPORT ANNUEL
2017

ELECTROSTAR
RAPPORT ANNUEL
2017



03 ETATS FINANCIERS DE LA SOCIETE ELECTROSTAR

- 42 / Rapport général des CAC
- 47 / Bilan
- 49 / Etat de résultat
- 50 / Etat de flux de trésorerie
- 51 / Commentaires sur les états financiers
- 53 / Rapport spécial des CAC

04 ETATS FINANCIERS DU GROUPE ELECTROSTAR

- 58 / Rapport du groupe Electrostar à l'AGO
- 61 / Rapport général des CAC
- 66 / Bilan consolidé
- 68 / Etat de résultat consolidé
- 69 / Etat de flux de trésorerie consolidé
- 70 / Extrait des notes aux états financiers consolidés

PRESENTATION

D'ELECTROSTAR

Créée en 1993, Electrostar SA est une société industrielle tunisienne dont le capital social s'élève à hauteur de 21 437 780 DT partagé entre le groupe Hachicha et le grand public qui en détiennent respectivement 70,5% et 29,5%.

Elle représente aujourd'hui en Tunisie 4 marques de renommée internationale (LG, ARISTON, MIDEA et TCL) avec un large éventail de produits répartis entre réfrigérateurs, machines à laver, climatiseurs, téléviseurs et produits de cuisson.

Avec un total d'employés de 328 personnes dont 50 cadres, 64 agents de maîtrise et 214 agents d'exécution, l'entreprise atteint un taux d'encadrement de 35%. Un capital ressources humaines précieux qu'Electrostar tente toujours de préserver et de renforcer en améliorant les aptitudes et les qualifications afin d'avoir des équipes jeunes, compétentes et motivées qui prennent goût au challenge et qui s'accomplissent dans la réalisation des objectifs fixés.

Quant à son cœur de métier, il est tout aussi bien industriel que commercial et marketing. L'intervention de la société va en effet de l'assemblage des pièces à la mise en place de stratégies novatrices en passant par la sélection et la distribution des différentes gammes de marques et de produits.

Dotée d'une ferme ambition et d'une grande volonté de réussir, Electrostar a pour vision d'offrir un électroménager performant qui rend la vie plus confortable et plus agréable tout en méritant la confiance et la fidélité du consommateur et le respect du partenaire.

Pour accomplir cette vision, l'entreprise érige la relation-client au centre de ses préoccupations, conjuguant tous les efforts pour mettre à la disposition de sa clientèle le bon produit avec la meilleure qualité et aux prix les plus compétitifs.

Cette relation privilégiée est d'autant plus renforcée par le service-après-vente mis en place par la société et qui opère à différents niveaux. L'installation, la garantie des produits, l'intervention rapide et efficace de techniciens formés et qualifiés, le call-center et le centre de SAV qui couvre tout le territoire tunisien sont autant d'atouts dont dispose Electrostar pour mieux servir, entretenir et rendre pérenne cette relation unique avec son client.



01 ACTIVITES ET
RESULTATS

ACTIVITES 2017

Un électroménager connecté, économique et écologique, telle est la nouvelle tendance mondiale vers laquelle tend le marché de l'électroménager actuellement. Trois critères décisifs qui conditionnent et déterminent l'acte d'achat du consommateur.

Tout d'abord, la connectivité à internet devient incontournable. L'électroménager connecté est désormais une réalité et les fabricants rivalisent d'imagination pour proposer les dernières innovations qui permettent de gérer les appareils à distance et de manière automatisée.

Ensuite, c'est un électroménager basse consommation que les utilisateurs plébiscitent. En effet, en ces temps de crise, il est sans équivoque que le consommateur recherche et opte pour des produits consommant moins : moins d'eau, moins d'électricité et moins d'énergie.

Enfin, grâce à un éveil de conscience écologique commun, c'est un électroménager plus respectueux de l'environnement que les gens recherchent.

Dans ce contexte, Electrostar, avec sa culture d'entreprise avant-gardiste, a encore misé cette année sur des produits innovants, performants et qui répondent aux besoins et aux attentes du consommateur en termes de technologie, d'ergonomie, d'économie et d'écologie.

LE REFRIGERATEUR DOOR-IN-DOOR

Le réfrigérateur Door-In-Door est le modèle phare de la marque LG. S'intégrant parfaitement dans toutes les cuisines, il a été conçu pour s'adapter aux besoins du consommateur en offrant un aménagement intérieur modulable et personnalisable grâce aux compartiments supplémentaires dont il est doté et qui proposent de nombreuses possibilités de rangement.



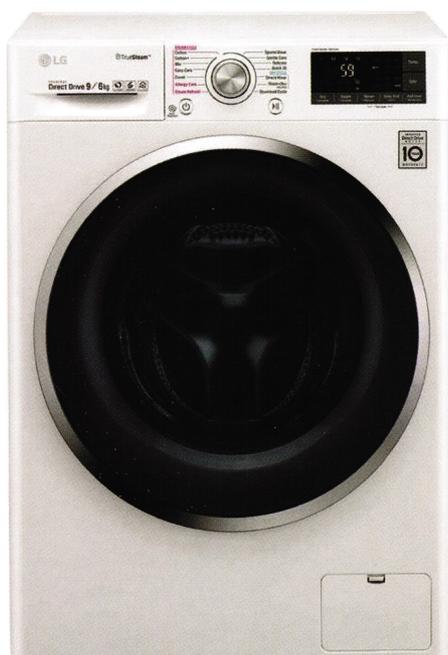
Avec sa petite porte incrustée sur le devant qui permet une ouverture partielle du frigo, il devient facile d'atteindre les produits nécessitant une utilisation régulière et récurrente tout en limitant les hausses de températures générées par l'ouverture excessive de la porte principale et évitant de ce fait la déperdition d'air froid, ce qui conduit à une économie substantielle d'énergie et d'argent.

L'objectif de ce concentré de technologies et d'innovations techniques est donc d'optimiser l'utilisation du frigo et d'allonger la conservation des aliments, notamment grâce à ses clayettes alvéolées conçues pour retenir l'humidité, ainsi qu'à son système de régulation Fresh Balancer.

Mais en plus d'être ergonomique et économique, le réfrigérateur Door-In-Door est doté d'un système Wi-Fi pour pouvoir être contrôlé à distance. En effet, en installant l'application SmartThinQ sur le smartphone, il devient possible de gérer l'appareil à distance, à savoir régler la température, vérifier l'état du filtre, activer ou désactiver la fonction congélation express, réaliser un diagnostic en cas de dysfonctionnement, et bien plus encore.

LES LAVANTES-SECHANTES

ECO HYBRID



Grâce à la technologie exclusive Eco Hybrid des lavantes- séchantes de LG, le consommateur peut utiliser le fonctionnement classique d'une lavante-séchant ou le mouvement d'aspersion obtenu grâce au moteur 6 Motion Direct Drive.

Les nouvelles lavantes-séchantes Eco Hybrides sont également équipées de la technologie TrueSteam™ qui assure un meilleur soin des tissus et protège le consommateur de bon nombre des causes fréquentes d'allergies respiratoires et cutanées. À la technologie TrueSteam™ s'ajoute la fonction Steam Refresh qui utilise de la vapeur, et non de l'eau, pour éliminer les plis et les odeurs des vêtements en seulement 20 minutes.

Les lavantes-séchantes Eco Hybrid bénéficient de la technologie avancée 6 Motion Direct Drive de LG, avec laquelle le tambour peut tourner à des vitesses variables et dans plusieurs sens différents. Alors que les lave-linge classiques n'effectuent qu'une rotation simple, le système 6 Motion Direct Drive utilise six mouvements différents pour garantir un soin du linge optimal dans une très large variété de matières. Ce système ingénieux offre un lavage en profondeur et un soin exceptionnel des tissus, grâce à la technologie Inverter Direct Drive de LG.

LES SECHE-LINGE

ECO HYBRID



Les modes Éco et Rapide des sèche-linge Eco Hybrid de LG permettent au consommateur de faire le meilleur choix entre économie d'énergie et gain de temps. Grâce à une technologie de pompe à chaleur sophistiquée, le mode Éco consomme environ 50 % d'électricité en moins qu'un sèche-linge classique. Quant au mode Rapide, il réduit de 15 % la consommation d'énergie car le cycle est 30 % plus court, (soit un gain de temps de plus d'une heure), laissant l'utilisateur libre de consacrer davantage de temps à d'autres activités plus importantes dans la vie. Solutions idéales pour les tissus délicats, les sèche-linge Eco Hybrid de LG permettent de sécher à basse température ce qui limite les rétrécissements.

Ces sèche-linge dernier cri sont également équipés d'un système d'auto-nettoyage unique (Auto Cleaning System) fonctionnant avec une pompe à chaleur de type inverter pour nettoyer le condenseur jusqu'à sept fois par cycle. Conçu pour résister à des usages répétés, ce système optimise la consommation d'énergie en même temps que l'efficacité du séchage tout au long de la vie du produit.

CURVED TV
SMART TV TCL
4K ULTRA HD TV

LANCEMENT DE LA : 4K ULTRA HD TV

Avec l'avènement de la technologie Ultra HD, évolution de la Full HD, les nouvelles gammes de téléviseurs TCL sont désormais des plus performants grâce notamment à l'intégration de différentes nouvelles technologies telles que le Wide Gamut qui offre un espace colorimétrique plus étendu ou encore le HDR (pour High Dynamic Range) qui offre une gamme dynamique plus large, ou plus explicitement qui rend le blanc plus brillant et détaillé et le noir plus profond et lisible.

En Ultra HD, plus que le nombre de pixels, c'est la qualité de ces derniers qui est améliorée dans le but de diffuser une image d'un réalisme tel qu'il se rapprocherait de la vision humaine.

LA NOUVELLE GAMME : CURVED TV

La nouvelle gamme de téléviseurs incurvés de TCL sont une synthèse idéale entre design, élégance des formes et des lignes et hautes performances puisqu'elles réunissent toutes les nouveautés technologiques dont la marque s'est dotée durant ces dernières années, à savoir la résolution 4K Ultra HD, le Wide Color Gamut, l'android TV, ... Le résultat ? Une qualité d'image irréprochable et un confort visuel inégalé !

LA NOUVELLE GAMME : SMART TV

Les dernières Smart TV innovantes de TCL intègrent les dernières technologies pour offrir aux utilisateurs des expériences télévisuelles haut de gamme combinant un design ultramoderne, une qualité d'image exceptionnelle, un son optimal et des fonctionnalités innovantes.

Un nouvel outil de recherche permet de trouver rapidement et efficacement divers contenus sur le réseau multimédia ou parmi les boutiques VOD et de TV de rattrapage.

LES CLIMATISEURS

MISSION DE MIDEA

Les nouveaux modèles de la gamme Mission de la marque Midea sont sans conteste des produits à la pointe de la technologie et de l'innovation en terme de climatisation.

Surfant sur la vague de la tendance mondiale, résolument tournée vers l'écologie et l'économie d'énergie, ces appareils assurent praticité et aisance d'utilisation, économie d'énergie et d'argent, tout en respectant l'environnement.

ECONOMIE D'ENERGIE :

En appuyant sur le bouton ECO, le climatiseur va fonctionner en mode ECO pendant 8 heures. Pour la première heure, pour atteindre la température de réglage, le système fonctionnera à une fréquence et une vitesse plus élevée.

Ensuite, pour les sept heures suivantes, le système fonctionnera à une fréquence inférieure, de sorte qu'il peut équilibrer la fuite de chaleur de l'environnement.

FACILITE ET CONFORT D'UTILISATION :

Les climatiseurs « MISSION » de la marque Midea offrent plusieurs options aux utilisateurs pour faciliter l'usage et pour assurer un meilleur confort.

En effet, plusieurs options sont disponibles comme la fonction 'Ne Pas Déranger', la fonction 'Auto Détection', la fonction 'Wired Contrôle', etc...

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SANTE :

Le respect de l'environnement et de la santé sont les principaux soucis des marques mondiales leaders.

De ce fait, les climatiseurs Midea sont dotés de 'Filtres HD', des 'Ion Plasma', de 'Super Ioniser', de 'Double Sweep' et bien d'autres options dont le principal rôle est un meilleur confort pour le consommateur et une meilleure économie d'énergie.

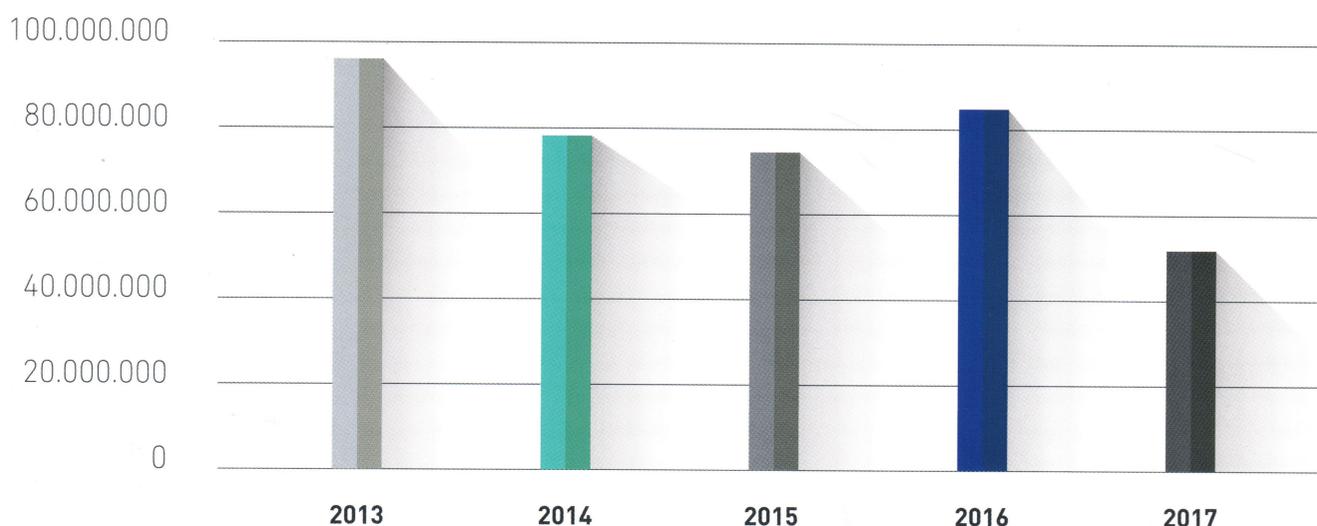
RESULTATS

2017

CHIFFRE D'AFFAIRES :

Durant l'année 2017, la société Electrostar a réalisé un chiffre d'affaires de 53.869.400 DT contre 84.081.582 DT durant l'année 2016, soit une baisse de 36%.

Evolution du chiffre d'affaires au cours des 5 dernières années 2013 - 2017 (exprimés en dinars)



LES CHARGES DE PERSONNEL :

Les frais du personnel (y compris personnel extérieur à l'entreprise) sont passés de 6.045.904 DT en 2016 à 5.043.111 DT en 2017, soit une baisse de 17%.

Cette variation s'explique par la baisse de la masse salariale de la direction technique, principalement la production.

LES PERTES ORDINAIRES NETTES :

Le poste pertes ordinaires s'élève au 31 décembre 2017 à 3.371.619 DT.

ETAT DE RESULTAT :

L'état de résultat relatif à l'exercice 2017 peut être synthétisé comme suit :

DESIGNATION	(%)*	31/12/2016	(%)*	31/12/2017
Chiffre d'affaires	100,00%	84 081 582	100,00%	53 869 400
Achats consommés	69,76%	58 653 259	80,69%	43 466 577
Marge brute	30,24%	25 428 323	19,31%	10 402 823
Charges personnel <i>y compris personnel extérieur à l'entreprise</i>	7,19%	6 045 904	9,36%	5 043 111
Dotations aux comptes d'amortissements	2,86%	2 403 582	3,07%	1 651 567
Autres charges d'exploitation	4%	3 363 444	6,86%	3 696 469
Résultat d'exploitation	16,19%	13 615 393	0,02%	11 676
Charges financières nettes	15,77%	13 263 277	20,08%	10 819 373
Pertes ordinaires nettes	-0,02%	-14 172	6,26%	3 371 619
Impôt sur le résultat	0,24%	202 413	0,24%	129 734
Résultat net	0,19%	163 874	-26,56%	-14 309 050

* % par rapport au chiffre d'affaires

TABLEAU D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES :

DESIGNATION	CAPITAL SOCIAL	RESERVE LEGALE	PRIME D'EMISSION	RESULTATS REPORTEES	RESERVE SPECIALE DE REEVALUATION	RESULTAT DE L'EXERCICE	TOTAL
Capitaux propres au 31/12/2015 avant affectation du résultat	12 250 000	890 190	8 720 224	-10 973 142	11 125 744	147 239	22 160 254
Affectation du résultat AGO du 26/08/2016							
* Résultats reportés				147 239		-147 239	0
Capitaux propres au 31/12/2016 avant affectation du résultat	12 250 000	890 190	8 720 224	-10 825 903	11 125 744	163 874	22 324 128
Affectation du résultat AGO du 31/08/2017							
* Résultats reportés				163 874		-163 874	0
Capitaux propres au 31/12/2016 après affectation du résultat	12 250 000	890 190	8 720 224	-10 662 029	11 125 744	0	22 324 128
Augmentation de capital en numéraires AGE du 15/04/2017	+9 187 780						
Capitaux propres au 31/12/2017 avant affectation du résultat	21 437 780	890 190	8 720 224	-10 662 029	11 125 744	-14 309 050	17 202 857
Affectation du résultat AGO du 31/08/2018							
* Résultats reportés				-3 183 307	-11 125 744	14 309 050	0
Capitaux propres au 31/12/2017 après affectation du résultat	21 437 780	890 190	8 720 224	-13 845 336	0	0	17 202 857

* Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale ordinaire du 31/08/2018

Le titre Electrostar a subi une dépréciation de 15% de sa valeur en 2017.

Le titre a oscillé entre 2,5 et 5 dinars, avec un pic enregistré le 17 mai 2017 à 5DT et un plus bas enregistré le 06 décembre 2017 à 2DT530.



02 ACTIONNARIAT ET
GOUVERNANCE

des assemblées constitutives où le mandataire peut être un non-actionnaire. Les personnes morales seront légalement représentées par tout mandataire en possession d'un pouvoir spécial sous réserve d'être permanent.

Toutefois, le même article prévoit que sont valablement représentés :

- les femmes mariées par leurs maris s'ils ont l'administration des biens de ces dernières ;
- les mineurs ou interdits par leurs tuteurs ;
- le tout sans qu'il soit nécessaire que le mari ou le tuteur soit personnellement actionnaire ;
- le nu-propiétaire est valablement représenté par l'usufruitier.

Le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les assemblées ordinaires ou extraordinaires.

Conformément aux dispositions de l'article 27 des statuts, le droit de participation aux assemblées est régi par les règles statutaires suivantes :

- pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions nominatives ou de certificats nominatifs de dépôts doivent être inscrits sur les registres de la société au moins cinq jours avant la date fixée pour la réunion ;
- le conseil d'administration a toujours la faculté de réduire ou d'éliminer ces délais de dépôt et d'inscription ;
- il est tenu à la disposition des actionnaires au siège de la société, quinze jours au moins avant la date prévue pour la tenue de l'assemblée, les documents nécessaires pour leur permettre de se prononcer en connaissance de cause et de donner leurs avis sur la gestion et le fonctionnement de la société.

- les fonctions d'administrateurs prennent fin par :

- * l'arrivée à terme de la durée de sa désignation ;
- * la survenance d'un événement personnel l'empêchant d'exercer ses fonctions ;
- * la dissolution, la transformation ou la liquidation de la société ;
- * la modification de la forme de la société ;
- * la révocation ;
- * la démission volontaire.

- les membres du conseil sont révocables à tout moment par décision de l'assemblée générale ordinaire ;

- la démission d'un membre du conseil d'administration ne doit pas être décidée de mauvaise foi, à contretemps ou pour échapper aux difficultés que connaît la société. Dans ces cas, l'administrateur assume la responsabilité des dommages résultant directement de sa démission ;

- sous réserve des dispositions de l'article 210 du Code des Sociétés Commerciales, en cas de vacance d'un poste au conseil d'administration suite à un décès, une incapacité physique, une démission ou à la survenance d'une incapacité juridique, le conseil d'administration peut entre deux assemblées générales procéder à des nominations à titre provisoire. La nomination effectuée conformément à l'alinéa précédent est soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Au cas où l'approbation n'aura pas lieu, les délibérations prises et les actes entrepris par le conseil n'en seront pas moins valables.

Lorsque le nombre des membres du conseil d'administration devient inférieur au minimum légal, les autres membres doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue du comblement de l'insuffisance du nombre des membres. Lorsque le conseil d'administration omet de procéder à la nomination requise ou de convoquer l'assemblée générale, tout actionnaire ou le Commissaire aux Comptes peuvent demander au juge des référés la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'assemblée générale en vue de procéder aux nominations nécessaires ou de ratifier les nominations susmentionnées objet de l'alinéa 5 du présent article.

COMPOSITION :

Le conseil d'administration de la société Electrostar est composé, au 31 décembre 2017, de 8 membres :

ADMINISTRATEURS	REPRESENTES PAR	QUALITE	MANDAT
Mr. Fathi Hachicha	Lui-même	Président	2015 - 2017
Société Inoplast	Mr. Sami Hachicha	Administrateur	2015 - 2017
Sté. de Commerce International Méditerranéenne	Mr. Adnen Hmida	Administrateur	2015 - 2017
Société Meunière Tunisienne	Mr. Souhail Hachicha	Administrateur	2015 - 2017
Société Les Industries Alimentaires Randa	Mr. Souhail Hachicha	Administrateur	2015 - 2017
Société Wided Services	Mr. Sami Mhiri	Administrateur	2015 - 2017
Mr. Riadh Ben Rejeb	Lui-même	Administrateur	2017 - 2019
Mr. Adel Manaa	Lui-même	Administrateur	2017 - 2019

Composition :

- Mr. Adel Ben Youchaa ;
- Mr. Iyadh Haboubi ;
- Mr. Sami Mhiri.

Rôle :

Le comité permanent d'audit veille au respect, par la société, de la mise en place de système de contrôle interne performant de nature à promouvoir l'efficacité, l'efficacité, la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires.

Il assure le suivi des travaux des organes de contrôle de la société. Il propose la nomination du ou des commissaires aux comptes et agréé la désignation des auditeurs internes.

COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Les deux commissaires aux comptes de la société Electrostar ont été nommés par l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2015 pour une période de trois ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

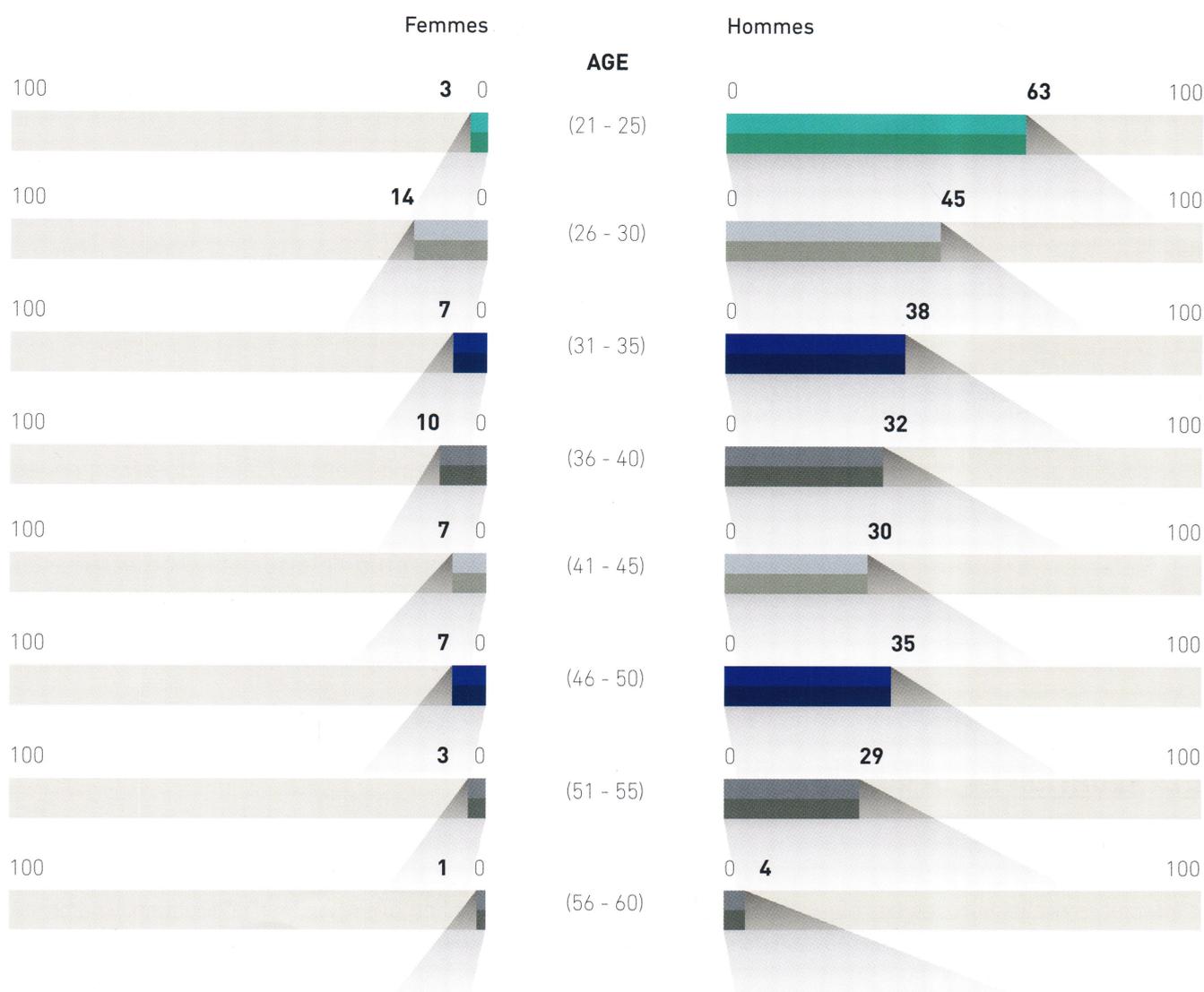
Ces deux commissaires aux comptes sont :

- La société Bedoui Business & Consulting (BBC) représentée par Mme. Basma Bedoui ;
- La société Management & Audit Services représentée par Mr. Mehdi Masmoudi.

REPARTITION DE L'EFFECTIF PAR AFFECTATION :

La répartition par affectation laisse apparaître une prépondérance de la direction technique (58,84%), suivie par la direction commerciale et marketing (21,95%), puis la direction générale (12,20%) et enfin la direction administrative et financière (7,01%).

PYRAMIDE DES AGES :



à garantir la mise en œuvre des orientations émanant du management. Ces opérations permettent de s'assurer que les mesures nécessaires sont prises en vue de maîtriser les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de l'entreprise.

Les activités de contrôle sont menées à tous les niveaux hiérarchiques et fonctionnels de la structure et comprennent des actions aussi variées telles que : approuver et autoriser, vérifier et rapprocher, apprécier les performances opérationnelles, la protection des actifs ou la séparation des fonctions.

Les activités de contrôle sont au sein de la société Electrostar de deux niveaux :

LE CONTROLE PERMANENT :

Bien que l'essentiel de ces contrôles soit conçu, analysé et mis en place lors de l'intégration du système informatique de la société, des contrôles supplémentaires pouvant être assimilés à des contrôles internes permanents sont fréquemment proposés et exécutés par le comité d'audit interne.

LE CONTROLE PERIODIQUE :

Le service audit interne procède à des activités de contrôle périodiques ainsi qu'à des contrôles inopinés.

Ce service assure des contrôles internes périodiques et exécute les contrôles proposés par le comité d'audit. Il rend compte de ces travaux au comité d'audit interne.

L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION :

Le système d'information mis en place est conçu de façon à produire une information financière pertinente, recueillie et diffusée sous une forme et dans des délais qui permettent à chacun d'assumer ses responsabilités.

Ce système permet de produire des données opérationnelles, financières ou encore liées au respect des obligations légales et réglementaires, qui permettent de gérer et de contrôler l'activité. Tout le système d'information fonctionne autour d'un progiciel de gestion intégré parmi les plus connus sur le plan international, à savoir "Oracle Applications".

En plus des modules traités et confectionnés sur les données produites par la société Electrostar, le système d'information intègre des composants et des logiciels de gestion de relation client (CRM) permettant de gérer et de suivre la communication externe avec les clients.

PILOTAGE :

Les systèmes de contrôle interne sont eux-mêmes contrôlés et évalués périodiquement. Le suivi permanent s'inscrit dans le cadre des activités courantes et comprend des contrôles réguliers effectués par le management et le personnel d'encadrement, ainsi que d'autres techniques appliquées par le personnel à l'occasion de ses travaux. Le comité d'audit se charge de ce contrôle permanent.

RISQUES DE CHANGE ET MODE DE COUVERTURE :

64% des achats de la société Electrostar sont faits à l'étranger. Compte tenu de l'importance de ces opérations, la société est exposée à un risque de change. Selon la tendance des cours de devises, un arbitrage se fait pour décider de la couverture euro/dollar et de la part de la couverture à effectuer.

RISQUES LIES A LA CONCURRENCE :

En dépit d'un prix plus cher que la concurrence, Electrostar reste leader sur le marché de l'électroménager. En effet, la société jouit d'une très bonne réputation auprès de ses clients et ce pour plusieurs raisons :

- Electrostar est toujours associée à des partenaires de renommée internationale, offrant une large gamme de produits avec une forte performance technologique. Nous pouvons citer notamment LG, ARISTON, MIDEA et TCL ;
- une distribution couvrant l'ensemble du territoire ;
- un service après-vente doté d'une technologie de pointe, qui creuse la différence avec toutes les autres marques, tous secteurs confondus.

RISQUE LIE A LA MAITRISE DE LA TECHNOLOGIE :

Avant tout lancement d'une nouvelle technologie, d'un nouveau produit, nos fournisseurs sont dans l'obligation d'envoyer des personnes de compétence pour accompagner ce nouveau produit et assurer la maîtrise de la technologie ou si nécessaire la personne responsable en l'occurrence le directeur technique de la société Electrostar se déplace aux locaux de nos fournisseurs pour la période de formation.

RISQUE LIE A L'ENVIRONNEMENT :

Electrostar prend en compte le respect de l'environnement en coordination avec le fournisseur tout au long du cycle de vie de ses produits, depuis les premières phases de recherche jusqu'au traitement du produit en fin de vie, en passant par sa fabrication, son transport et son utilisation par le consommateur.

En matière environnementale, l'un des grands enjeux est de réduire l'empreinte écologique des produits. Nous innovons constamment pour diminuer leur consommation énergétique, les rendre toujours plus recyclables et réparables, et utiliser davantage de matériaux recyclés.

RISQUE DE TAUX D'INTERET :

Electrostar affiche un endettement élevé, aussi bien sur le long que sur le court terme. La société se trouve donc confrontée à un risque d'augmentation du taux d'intérêt sur le marché monétaire tunisien (taux d'intérêt indexé sur le TMM).

RISQUE DE CONFLIT SOCIAL :

Ce risque concerne essentiellement les employés intérimaires et temporaires. Pour éviter la survenance des conflits sociaux, Electrostar s'efforce d'améliorer, pour tous les employés sans aucune discrimination, leur motivation, leur esprit d'appartenance à la société, leurs conditions de travail ainsi que l'accès aux œuvres sociales.

Dans le respect de la réglementation et du droit aux grèves, l'entreprise ne cesse d'être à l'écoute et de développer la culture de la communication avec les différentes parties afin de toujours trouver des solutions amiables et éviter toute sorte de perturbation dans le fonctionnement normal de ses activités.



03 ETATS FINANCIERS
DE LA SOCIETE
ELECTROSTAR

le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clés de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Question clés d'audit :

Les immobilisations corporelles de la société "ELECTROSTAR" présentent une valeur comptable nette de l'ordre de 22 181 507 DT au 31 Décembre 2017, dont terrains et constructions pour un montant de 20 482 180 DT.

Du fait, que ces immobilisations sont accordées en garantie des crédits obtenus, nous considérons que l'évaluation des biens immobiliers est une question clés d'audit.

Diligences accomplies :

Afin de nous assurer de la valeur des biens immobiliers, principalement les terrains et constructions, nous avons fait recours à un expert foncier.

Les biens immobiliers, objet de l'évaluation, présentent une valeur nette comptable au 31 Décembre 2017 de 16 526 849 DT.

La valeur d'usage retenue par l'expert foncier pour les dits biens s'élève à 20 546 676 DT.

OBSERVATIONS :

Nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

- La société du groupe « SOGES », dont la société « Electrostar SA » détient une participation de 8 800 000 DT présente une situation nette négative, telle que figure au niveau des états financiers avant audit de ladite société. La société « Electrostar SA » retient la valeur d'usage pour l'évaluation de sa participation.
- L'affaire relative au redressement fiscal se rapportant aux exercices 2006 à 2011 et pour un montant de 9 610 623 DT lié à la taxe énergétique, la TVA et les droits de consommation se rattachant à cette taxe demeure en cours. Les jugements du tribunal de 1ère instance rendus le 6 mai 2015 au profit de la société « Electrostar SA » ont fait l'objet d'appels par l'administration fiscale en date du 9 décembre 2015. Ces appels sont reportés pour la date du 17 mai 2017 pour le jugement de première instance n° 6183 et pour la date du 28 juin 2017 pour le jugement de première instance n° 5479.
- Les jugements de première instance n°6183 (jugement n°87656) et n°5479 (jugement n°86975) ont été rejetés par la cour d'appel, confirmant ainsi la taxation d'office à l'encontre de la société « Electrostar SA » pour les montants respectifs de 6 446 776 DT et 3 163 848 DT. Notons qu'à la date de la signature du présent rapport, les jugements rendus par la cour d'appel ne sont pas encore signifiés à la société. A la date de la signature de notre rapport, nous n'avons pas reçu de confirmation de l'avocat en charge de l'affaire.
- Le redressement fiscal relatif aux exercices 2012 et 2013 notifié à la société « Electrostar SA » en date du 29 juin 2015 dégage un montant en principal de 9 146 116 DT, dont 8 334 423 DT relatif à la taxe énergétique et la TVA y rattachée.

contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

BILAN

AU 31/12/2017

Exprimé en dinars

ACTIFS	31/12/17	31/12/16
ACTIFS NON COURANTS		
Immobilisations incorporelles	1 854 928	1 852 571
Moins: Amortissements des immobilisations incorporelles	-1 848 209	-1 838 765
Immobilisations incorporelles nettes	6 719	13 806
Immobilisations corporelles	32 234 736	31 885 395
Moins: Amortissements des immobilisations corporelles	-10 059 948	-8 987 254
Immobilisations corporelles nettes	22 174 787	22 898 141
Immobilisations financières	9 972 724	13 528 779
Moins: Provisions sur des titres de participation	-59 900	-59 900
Immobilisations financières nettes	9 912 824	13 468 879
Total des actifs immobilisés	32 094 331	36 380 827
Autres actifs non courants	1 542 200	1 373 925
Total des actifs non courants	33 636 531	37 754 752
ACTIFS COURANTS		
Stocks	23 481 784	38 853 479
Clients et comptes rattachés	47 278 776	49 805 858
Moins: provisions sur créances	-2 822 144	-4 486 298
	44 456 632	45 319 560
Autres actifs courants	10 169 546	7 967 428
Liquidités et équivalents de liquidités	423 061	1 184 763
Total des actifs courants	79 531 023	93 325 230
TOTAL DES ACTIFS	113 167 554	131 079 982

ETAT DE RESULTAT

AU 31/12/2017

Exprimé en dinars

ETAT DE RESULTAT	31/12/17	31/12/16 *
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Revenus	53 869 400	84 081 582
Total des produits d'exploitation	53 869 400	84 081 582
CHARGES D'EXPLOITATION		
Variation des stocks produits finis & en-cours	11 954 897	2 850 177
Achats de marchandises consommées	12 323 854	20 875 069
Autres approvisionnements consommés	19 187 826	34 928 014
Charges de personnel	3 905 150	4 332 054
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 651 567	2 403 582
Autres charges d'exploitation	4 834 430	5 077 294
Total des charges d'exploitation	53 857 724	70 466 189
Résultat d'exploitation	11 676	13 615 393
Charges financières nettes	-10 819 373	-13 263 277
Autres gains ordinaires	203 223	152 488
Autres pertes ordinaires	-3 574 842	-138 316
Résultat des activités ordinaires avant impôt	-14 179 316	366 288
Impôts sur les bénéfices	-129 734	-202 413
Résultat des activités ordinaires après impôt	-14 309 050	163 875

* Modifié pour des raisons de comptabilité

COMMENTAIRES

SUR LES ETATS FINANCIERS

Au 31/12/2017

BILAN :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Le solde du compte immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2017 à 32 234 736 DT contre 31 885 395 DT au 31 décembre 2016 soit une variation de +349 341 DT détaillée comme suit :

- Acquisitions de l'exercice : 413 586 DT
- Cessions de l'exercice : 64 245 DT

IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

Les immobilisations financières enregistrent un solde net de 9 912 824 DT au 31 décembre 2017 contre un solde net de 13 468 879 DT au 31 décembre 2016 soit une variation de - 3 556 055DT.

Cette variation s'explique principalement par la variation enregistrée au niveau des titres de participations.

En effet en 2017 :

- La société « MEGA COM» dont la société « Electrostar SA » détient une participation de 105 000 DT a été dissoute. De ce fait, la société « Electrostar SA » a constaté ces titres de participation en perte exceptionnelle en 2017.
- La société « MIXAL » dont la société « Electrostar SA » détient une participation de 450 000 DT a procédé à une réduction du capital. De ce fait, la société « Electrostar SA » a constaté cette réduction en perte exceptionnelle en 2017 et ce pour un montant de 337.500DT.
- La société « Electrostar SA » a cédé ses participations dans les sociétés « L'AFFICHE TUNISIENNE » au profit de la société SOGES et ses participations dans la société « HMT » au profit de la société HHW Trading, et ce pour leurs valeurs comptables nettes, soit pour les montants de 600 000 DT et 2 529 000 DT, respectivement

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES :

Le solde brut de ce de compte s'élève au 31 décembre 2017 à 47 278 776 DT contre 49 805 857 DT au 31 décembre 2016.

La société a procédé au cours de cet exercice à la constatation des provisions pour dépréciation des créances douteuses pour une valeur de 765 780 DT et des reprises sur provisions pour une valeur de 2 429 934 DT. Cette reprise correspond principalement à des provisions sur créances antérieures à 2010, justifiées par des PV de carence, pour un montant égal à 2 338 180 DT et qui sont constatées au compte « Pertes exceptionnelles 2017.

RAPPORT SPECIAL

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mes Dames et Messieurs les actionnaires de la société « Electrostar SA »

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers de votre société au 31 décembre 2017. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

CONVENTIONS NOUVELLEMENT CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2017 :

Votre Conseil d'Administration nous a informés des conventions et des opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

- La société « Electrostar SA » a cédé ses participations dans les sociétés « L'AFFICHE TUNISIENNE » au profit de la société « SOGES SA » et ses participations dans la société « HMT » au profit de la société HHW Trading, et ce pour leurs valeurs comptables nettes, soit pour les montants de 600 000 DT et 2 529 000 DT, respectivement.

OPERATIONS REALISEES RELATIVES A DES CONVENTIONS CONCLUES

AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS :

Les opérations antérieures continuent à produire leurs effets. Il s'agit notamment :

- Les encours crédits bancaires au 31 décembre 2017 s'élèvent à 18 600 501 DT. Ces crédits sont détaillés comme suit :

loyer et charges communes de télécommunications, et ce pour les montants hors taxe respectifs de 552 853 DT, 184 257 DT et 129 756 DT.

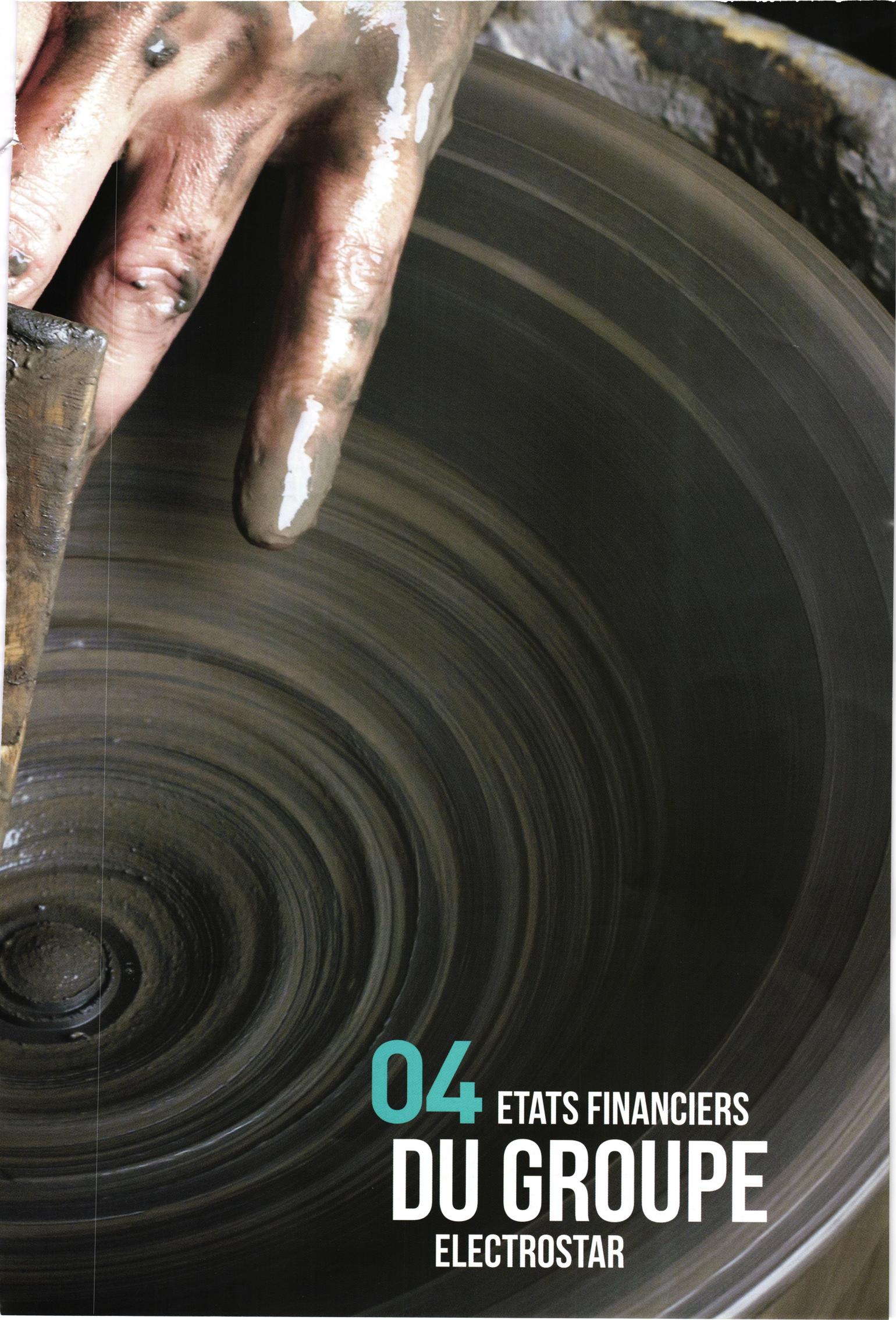
- Les conventions de répartition des charges conclues avec la société SAVIE relatives aux frais de personnel, loyer et mise à la disposition du matériel, et ce pour les montants hors taxe respectifs de 764 603 DT, 79 596DT et 120 093 DT.
- La convention de répartition des charges conclue avec la société Electroland relative aux frais de personnel, et ce pour le montant hors taxe de 134 587DT.
- Les conventions de répartition des charges conclues avec la société CLIMATECH relatives aux frais de mise à la disposition de personnel, et ce pour le montant hors taxe de 18 974 DT.
- Les contrats de sous-location du local Charguia conclus au cours des exercices antérieurs avec les sociétés :
 - * Maghrébine d'Equipements Domestiques « MED » pour un montant annuel HTVA de 4 688 DT ;
 - * HHW TRADING pour un montant annuel HTVA de 28 130 DT ;
 - * HHW SA pour un montant annuel HTVA de 58 605 DT ;
 - * HMT pour un montant annuel HTVA de 13 892 DT ;
 - * SAVIE pour un montant annuel HTVA de 13 892 DT ;
 - * ELECTROLAND pour un montant annuel HTVA de 13 892 DT.
- Les délais de règlements des créances accordées aux sociétés du groupe, notamment la société « SOGES », dépassent les délais accordés aux conditions normales de vente à crédit.
- La société « Electrostar SA » a accordé une caution solidaire au profit des sociétés SOGES (société de commerce en détail) et HMT (société de commerce en gros) pour leurs engagements avec certaines banques (Exclusivement pour les engagements nécessaires pour le financement de l'activité de la société Electrostar SA)

OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE ENVERS SES DIRIGEANTS :

Les engagements pris par la société concernant les éléments de rémunérations annuelles des dirigeants se présentent comme suit :

- Président Directeur Général : 88 924 DT pour le salaire brut et 11 468 DT pour les cotisations au régime indépendant de sécurité sociale ;
- Directeur Général Adjoint : 82 174 DT pour le salaire brut et 22 611 DT pour les charges patronales de sécurité sociale ;
- Le Président Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient des avantages en nature liés à leur fonction (téléphone, voiture et charges connexes).

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.



04 ETATS FINANCIERS
DU GROUPE
ELECTROSTAR

de 3 371 mille dinars.

PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION :

Les états financiers sont établis en dinars tunisiens et couvrent la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2017.

METHODES DE CONSOLIDATION :

Choix des sociétés et méthodes de consolidation :

Les méthodes de consolidation utilisées sont soit l'intégration globale, soit la mise en équivalence.

L'intégration globale :

Tous les comptes, tant de l'actif que du passif, sont incorporés poste par poste au bilan de la société mère avec constatation au passif des droits des actionnaires minoritaires. La même opération est effectuée pour les comptes de résultat.

Sont intégrées globalement les filiales dont le groupe détient directement et/ou indirectement 50% et plus du capital et suivant certaines conditions prévues par la loi, des participations inférieures à 50% du capital.

La mise en équivalence :

La mise en équivalence consiste à retenir l'actif net et le résultat net d'une société au prorata de la participation détenue par la société mère dans son capital. Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le groupe Electrostar possède une participation d'au moins 20% et suivant certaines conditions prévues par la loi, des participations inférieures à 20% du capital.

Autres sociétés :

Les sociétés qui ne sont pas consolidées figurent à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique "titres immobilisés et de participations non consolidés" et ne sont incluses dans les résultats que pour le montant des dividendes reçus.

Retraitement des comptes sociaux :

Opérations internes :

Les comptes réciproques entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

Effets escomptés :

Les effets à recevoir de la société créancière et les effets à payer de la société débitrice, toutes les deux intégrées globalement, sont éliminés réciproquement. Lorsque la société créancière remet à l'escompte les effets reçus en paiement de ces créances, le concours bancaire consenti au groupe est substitué à l'effet à payer.

RAPPORT GENERAL

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mesdames et Messieurs les actionnaires du groupe « ELECTROSTAR SA »,

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS :

OPINION AVEC RESERVES :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 Juin 2015, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers consolidés du groupe « ELECTROSTAR SA », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres (part du groupe) négatifs de <2 216 173> DT, y compris le résultat déficitaire (part du groupe) de l'exercice s'élevant à <15 658 319>DT.

À notre avis, à l'exception de l'incidence des points soulevés dans la section « fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, les Etats Financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RESERVES :

Suite aux travaux effectués par nos soins et en se référant aux rapports des commissaires aux comptes des sociétés filiales, nous portons à votre attention l'information suivante :

- Les états financiers de la société SOGES présentent des créances anciennes auprès de la société « L'AFFICHE TUNISIENNE » pour un montant de 1 815 967 DT. Compte tenu de la situation financière et économique de ladite société, cette créance devrait être provisionnée dans sa totalité.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Un arrangement partiel se rapportant aux divers droits et taxes, autre que ceux se rattachant à la taxe énergétique, est conclu entre la société « Electrostar SA » et l'administration fiscale. Le dit arrangement porte sur une taxation, en principal, de 477 875 DT. Ce montant est constaté parmi les autres pertes ordinaires au 31 Décembre 2017.

Les éléments de redressement se rattachant à la taxe énergétique ont fait l'objet d'une affaire en justice. La première audience a été fixée pour le 04 Octobre 2017. Le jugement de première instance n°7683 a été reporté pour le 11 Juillet 2018, puis reporté de nouveau pour le 10 octobre 2018.

- Les états financiers de la société SOGES présentent des créances anciennes pour un montant de 8 640 449 DT telles que mentionnées au niveau du rapport du commissaire aux comptes, l'ensemble de ces créances a été pris en charge par la société FH Services, moyennant un échéancier de remboursement et une caution solidaire, pour assurer leur recouvrement.
- Les états financiers de la société SOGES présentent des créances anciennes pour un montant de 821 316 DT telles que mentionnées au niveau du rapport du commissaire aux comptes. L'ensemble de ces créances a fait l'objet de différents actes avec les sociétés concernées. L'engagement porte sur un remboursement sur des loyers et des dividendes futurs.
- Les capitaux propres de la société « ELECTROLAND » sont inférieurs à la moitié de son capital social. Ainsi, cette société est appelée à convoquer son Assemblée Générale Extraordinaire pour se conformer aux dispositions de l'article 142 du code des sociétés commerciales.
- Les capitaux propres de la société « SOGES » sont inférieurs à la moitié du capital social. Ainsi, la société est appelée à convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire pour se conformer aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

RAPPORT DE GESTION DU GROUPE :

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au Conseil d'Administration de la société mère.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES:

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

EFFICACITE DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE :

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne. Les insuffisances relevées ont été consignées dans la lettre de contrôle interne. Nous signalons que, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés.

Les commissaire aux comptes

Besma BEDOUI
BEDOUI BUSINESS & CONSULTING

Mehdi MASMOUDI
SOCIETE MANAGEMENT & AUDIT SERVICES

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/17	31/12/16
CAPITAUX PROPRES		
Capital	21 437 780	12 250 000
Réserve légale	890 190	890 190
Prime d'émission	8 720 224	8 720 224
Résultats reportés	-28 731 703	-32 595 471
Réserve spéciale de réévaluation	11 125 744	11 125 744
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice (part groupe)	13 442 146	390 686
Résultat de l'exercice (part groupe)	-15 658 319	-6 734 341
Total des capitaux propres (part groupe)	-2 216 173	-6 343 655
Part des minoritaires dans les capitaux propres des filiales	1 227 527	-721 780
Résultat de l'exercice (part des minoritaires)	-200 672	-52 338
Total part des minoritaires	1 026 856	-774 118
PASSIFS NON COURANTS		
Emprunts & autres passifs non courants	16 208 290	21 810 358
Total des passifs non courants	16 208 290	21 810 358
PASSIFS COURANTS		
Fournisseurs et comptes rattachés	34 276 218	32 226 084
Autres passifs courants	7 566 684	8 216 750
Concours bancaires courants & autres passifs financiers	47 473 290	90 288 807
Total des passifs courants	89 316 192	130 731 640
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	104 335 165	145 424 225

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

ARRETE AU 31/12/2017

Exprimé en dinars

DESIGNATION	31/12/17	31/12/16
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Résultat net d'impôt	-15 858 990	-6 786 679
Ajustements :		
+ Dotations aux amortissements et provisions	1 975 059	2 917 142
+ Intérêts sur emprunts	5 227 488	5 046 531
- Autres produits non encaissables & charges non décaissables	30 650	154 712
- Variation des stocks	-17 103 073	-2 695 352
- Variation des créances	-8 342 276	4 229 759
- Variation des autres actifs	-455 948	10 570
+ Variation des fournisseurs & autres dettes	1 400 069	11 246 456
- Effet sortie de périmètre	4 426 522	0
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	14 187 750	10 723 761
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	3 490 880	8 594 861
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	75 498	1 145 954
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	2 709 029	137 070
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	952 478	609 760
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-5 171 933	-6 976 217
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Encaissements suite à l'émission d'actions	9 187 780	0
Encaissements provenant des emprunts	4 537 410	463 746
Remboursements d'emprunts	4 154 084	9 683 712
Paiement des intérêts d'emprunts	5 227 488	5 046 531
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	4 343 618	-14 266 497
Variation de trésorerie	13 359 437	-10 518 954
Trésorerie au début de l'exercice	-78 153 896	-67 634 942
Trésorerie sur sortie périmètre	25 187 134	0
Trésorerie à la clôture de l'exercice	-39 607 325	-78 153 896

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31/12/17	31/12/16
DESIGNATION	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
Titres de participations mis en équivalence	770 069	759 129
Titres de participations	402 618	787 922
Créances rattachées à des participations	0	920 300
Créances immobilisées	1 474 703	0
Prêts à plus d'un an	385 142	419 556
Dépôts et cautionnements	79 563	135 561
Total brut	3 112 095	3 022 467
Provision pour dépréciation des prêts et des titres de participation	189 900	73 647
TOTAL NET	2 922 195	2 948 821

www.electrostar.com.tn